



APPEL À PROJETS MOBILITÉ BIOGNV



Vers un réseau de stations en carburant renouvelable pour le transport de Marchandises et de Voyageurs en Nouvelle-Aquitaine

**La Région Nouvelle-Aquitaine • Pôle du Développement Économique et Environnemental
Direction de l'Énergie et du Climat**

14, rue François de Sourdis • 33077 Bordeaux Cedex • Téléphone 05 57 57 80 00 •
<http://www.nouvelle-aquitaine.fr>

Contexte

Dans le cadre de la feuille de route relative au Climat et à la Transition Énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité participer au développement d'un réseau d'infrastructures d'avitaillement au BioGNV (Bio Gaz Naturel pour Véhicule), carburant gazeux renouvelable issu de la méthanisation des déchets, tout particulièrement adapté au transport régional de marchandises et de voyageurs.

Ce carburant possède en effet plusieurs avantages environnementaux : diminution de plus de 80% des émissions de CO₂ et de 30 à 70% des émissions de NO_x et jusqu'à 95% de réduction des émissions de particules réglementées par rapport au gasoil; mais plus encore, son développement dans sa version comprimée, appelé alors BioGNC¹, participe à une meilleure intégration des énergies renouvelables dans nos réseaux. En effet, la capacité d'absorption du biogaz² via les réseaux nécessite une demande client constante tout au long de l'année, à l'image des consommations de carburants et en opposition aux consommations classiques (chauffage et eau chaude) : plus la demande en BioGNC augmentera sur les réseaux de gaz naturel, plus le potentiel d'injection de biométhane sur ces réseaux augmentera. Ainsi, l'essor du BioGNC contribuera au développement des projets de méthanisation en injection, participant à l'atteinte des objectifs régionaux de 32% d'énergies renouvelables en 2020.

La nécessité de faire émerger un maillage opérant de stations de compression GNV/BioGNV, pour soutenir les transporteurs routiers dans leurs efforts de renouvellement et verdissement de leurs flottes, a conduit la Région à soutenir le développement de ces infrastructures.

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre 2016 un **Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création de stations délivrant du BioGNV à destination du transport de marchandises et de voyageurs**. 2 stations ont été financées en 2017 : celle de Cestas (33) avec Air Liquide et celle de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40) avec Endesa. 8 autres projets de stations ont été retenus dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt et sont en cours de développement.

Objectifs

La Région s'engage sur toute la chaîne de valeur du biométhane : de la production à la distribution et désormais jusqu'à l'usage.

Fortement engagée dans le développement de la méthanisation, la Région souhaite diversifier l'usage du biométhane à travers l'émergence d'un réseau de stations distribuant du BioGNV sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

¹ GNC = Version comprimé du GNV (GNC= Gaz Naturel Comprimé), en opposition au GNL - Gaz Naturel Liquéfié – traditionnellement acheminé par camion depuis les terminaux méthaniers

² Biogaz = Gaz renouvelable issu de la méthanisation des déchets

Pour faciliter l'émergence des infrastructures délivrant du BioGNV et accélérer la construction d'un réseau de stations, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient désormais l'acquisition de véhicules de transports roulant au BioGNV.

Dans la continuité de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le présent Appel à Projets vise à financer, d'une part, les projets de stations délivrant du BioGNV et d'autre part, les véhicules s'engageant contractuellement avec les stations soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Soutien aux stations

1/ Bénéficiaires

Le projet peut être porté par une entreprise, un GIE, une collectivité, un syndicat ou une société d'économie mixte.

Il ne sera pas imposé de condition spécifique quant à la localisation ou à la taille de l'entreprise (les taux d'aides publiques seront toutefois modulés, selon la taille du porteur de projet, conformément à l'encadrement des aides d'état).

2/ Eligibilité

Les projets éligibles seront des stations :

- Neuves ou revampées³ Mono-carburant ou multi-carburants⁴
- Publiques ou multi-acteurs⁵
- Adaptées au remplissage rapide⁶ de poids lourds (véhicules utilitaires de plus de 3,5 t, porteurs, tracteurs routiers, cars, etc.)
- Alimentées en GNC en étant raccordées au réseau de gaz
- Comportant une part significative de BioGNC d'origine Française dans leur approvisionnement et ventes
- Proche d'axes routiers et/ou proches de plateformes logistiques par lesquels transite un trafic significatif de poids lourds.

Les conditions et contraintes applicables aux bénéficiaires de l'aide publique seront:

- **Un engagement du bénéficiaire à vendre le BioGNC au prix du GNC sur une durée et un volume donné définis par contrat avec la Région**
- **Un engagement de transparence du bénéficiaire sur les contrats de rachat des Garanties d'Origine de biométhane.**

³ Aménagement de station existante : augmentation de capacité et/ou ouverture au public

⁴ Implantées sur des stations classiques existantes par exemple

⁵ Accès privé ouvert à tous sous réserve de souscription d'un contrat de fourniture de carburant

⁶ Moins de 15 minutes

3/ Financement des projets de stations

L'aide publique régionale relative aux projets en lien avec la protection de l'environnement est encadrée par le régime notifié SA.40405. Elle prend la forme d'une subvention dans la limite des taux plafonds d'aides publiques autorisés par la réglementation en vigueur.

Structures	Taux d'intervention maximal (% des dépenses éligibles)
Petites Entreprises	60 %
Moyennes Entreprises	50 %
Groupes/Grandes Entreprises	40 %

Les dépenses éligibles sont les coûts d'investissements permettant d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union Européenne, en l'occurrence au-delà de la norme EURO VI (c'est-à-dire l'investissement dans la station GNV duquel est déduit un investissement dans une station de carburants conventionnels de taille équivalente).

Le financement est dimensionné au regard de l'investissement dans la station, mais permettra en grande partie⁷ de pouvoir compenser le surcoût du BioGNV pour les clients qui contractualisent au démarrage de la station : contrats nécessaires à l'émergence de la station. Le financement est ajusté en fonction des volumes et des surcoûts du BioGNV.

4/ Critères de sélection

La Région souhaite s'assurer de la cohérence du déploiement d'infrastructures de recharge BioGNV sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, le présent Appel à Projets vise à financer des projets de station d'avitaillement pérennes et économiquement viables dans les zones non encore équipées de station.

Les réponses à l'Appel à Projets seront étudiées selon les critères suivants :

- La pertinence du projet : impact sur le tissu économique local et sur le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs, perspectives de développement (marché, création/maintien d'emplois, développement du chiffre d'affaires...)
- L'implantation de la station, au regard des stations déjà existantes ou en cours de développement, de sa proximité à un axe routier majeur ainsi que son accessibilité et son acceptabilité (impact sanitaire, sécurité, qualité de vie, insertion, etc.)
- La maîtrise du foncier et l'obtention d'un permis de construire pour la station GNV/BioGNV

⁷ Entre 60 et 100% de la subvention

- Le niveau de contractualisation avec les transporteurs pour un avitaillement en BioGNV sur la station, permettant de créer un volume d'avitaillement cohérent avec l'objectif de rentabilité économique de l'exploitant de la station
- La détention de Garantie d'Origine biométhane
- Le tarif du BioGNV proposé (ou surcoût du Bio)

5/ Soumission des projets

Avant toute soumission de projet, il est recommandé que le porteur de projet prenne contact avec la personne en charge de l'Appel à Projets (voir contact ci-dessous).

Pour la soumission formelle du dossier, le porteur transmet par voie électronique à la région Nouvelle-Aquitaine l'ensemble du dossier constitué de :

- **Une lettre officielle de candidature** à l'Appel à Projets BioGNV, datée et signée par les représentants habilités du porteur (version scannée)
- **Une présentation de l'entreprise** et de ses références en GNV (Format Powerpoint ou équivalent)
- **La « Fiche de Candidature BioGNV » complétée.** Chaque porteur de projet doit être décrit dans l'onglet « Fiche Entreprise » et le projet dans l'onglet dédié (« Fiche Projet »).
- **Le plan d'implantation** de la station
- **L'étude de dimensionnement de la station et le chiffrage des investissements** (devis détaillés)
- **Les contrats des futurs clients de la station**, ou les lettres d'intention le cas échéant
- **Le business plan prévisionnel de la station** (format Excel) avec le détail des volumes par client (engagé ou à conquérir)
- **Le contrat d'achat des Garantie d'Origine Biométhane**
- **Le calendrier** prévisionnel de l'opération

D'autres pièces administratives seront à fournir et sont détaillées dans la « Fiche de Candidature ».

6/ Confidentialité

Les documents transmis dans le cadre de cet Appel à Projets sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Financement des véhicules

1/ Bénéficiaires

Le projet peut être porté par toute entreprise ayant une flotte de poids lourds pour le transport de marchandises ou de voyageurs, et ayant une implantation en Nouvelle-Aquitaine.

2/ Eligibilité

Les projets éligibles seront les véhicules GNC :

- Achetés neufs,
- Poids lourds (véhicules utilitaires de plus de 3,5 t, porteurs, tracteurs routiers, cars, etc.)
- Avitaillés en BioGNV exclusivement auprès d'une station GNV/BioGNV de Nouvelle-Aquitaine.

Les conditions et contraintes applicables aux bénéficiaires de l'aide publique seront:

- **Un engagement du bénéficiaire à s'approvisionner à minima pendant 3 ans en BioGNV sur une station existant ou à venir, située en Nouvelle-Aquitaine et délivrant du BioGNV (contrat à l'appui).**
- **Avoir sollicité l'aide avant ou au moment de la signature du bon de commande, c'est-à-dire avant toute livraison ou facturation des véhicules.**

3/ Financement des véhicules GNC

L'aide publique régionale est basée sur le surcoût à l'acquisition d'un véhicule GNC par rapport à un même véhicule diesel Euro 6.

L'aide sous forme d'une subvention sera fonction du type d'entreprise, avec un taux 50% pour les PME et de 40% pour les grandes entreprises.

Voici un tableau présentant des exemples d'aides en fonction du type d'entreprise et en fonction d'exemples de surcoûts :

Surcoût	PME	Grande entreprise
10.000 €	5.000 €	4.000 €
20.000 €	10.000 €	8.000 €
30.000 €	15.000 €	12.000 €
40.000 €	20.000 €	16.000 €
50.000 €	25.000 €	20.000 €

4/ Soumission des projets

Avant toute soumission de projet, il est recommandé que le porteur de projet prenne contact avec la personne en charge de l'Appel à Projets (voir contact ci-dessous).

Pour la soumission formelle du dossier, le porteur transmet par voie électronique à la région Nouvelle-Aquitaine l'ensemble du dossier constituée de :

- **Un courrier officiel de demande de subvention**, daté et signé par les représentants habilités de l'entreprise (version scannée)
- **Une présentation de l'entreprise** et organigramme financier pour les entreprises appartenant à un groupe (précisant les niveaux de participation, effectifs, CA, bilan des entreprises du groupe)
- **La « Fiche de renseignement Véhicule » complétée.**
- **Le devis des véhicules GNC** accompagné du bon de commande s'il est déjà signé
- **Un devis ou facture d'un véhicule diesel Euro 6 équivalent**
- **Le contrat d'approvisionnement en BioGNV d'une durée minimale de 3 ans**
- **Le contrat de maintenance des véhicules gaz**

Calendrier

Le présent Appel à projets est ouvert jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Les projets seront instruits « au fil de l'eau », c'est-à-dire au fur et à mesure de la réception des dossiers.

Les projets financés par la Région seront approuvés en Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Contact

Dépôt des dossiers et renseignements pour la soumission des candidatures :

Guillaume CONNAN – Chargé de mission Mobilité durable

Tél : 05 56 56 38 34

E-mail : guillaume.connan@nouvelle-aquitaine.fr